

COMMISSION de SURVEILLANCE du SECTEUR FINANCIER

Communiqué de presse

La CSSF tire un premier bilan de l'année 2000

Lors de la fête de fin d'année qui réunissait l'ensemble du personnel de la CSSF, son directeur général, M. Jean-Nicolas Schaus, a tenu à tirer un bilan positif tant de l'évolution récente de la place financière que de la façon dont la CSSF s'est acquittée de sa mission de surveillance prudentielle au cours de l'année écoulée.

Si le nombre des banques présentes sur la place tend toujours à décroître légèrement (au 1er janvier 2001 leur nombre s'établira à exactement 200), l'activité bancaire poursuit son développement à un rythme de croissance élevé, entraînant une charge de travail croissante pour l'autorité de surveillance. Les derniers chiffres disponibles à la fin du troisième trimestre 2000, concernant le compte agrégé des profits et pertes, laissent présager une année record en la matière.

Avec 322 nouvelles demandes d'établissement, soit plus d'une demande par jour ouvrable, le secteur des fonds d'investissement à Luxembourg connaît un développement spectaculaire. A la fin de l'année 2000, le nombre des fonds se situera autour de 1780. Face à cet accroissement le défi pour la Commission de surveillance du secteur financier consiste à maintenir le même degré d'exigence et d'efficacité. Les fonds de pension, quant à eux, connaissent un démarrage plus lent. Deux fonds ont été autorisés, trois dossiers sont en cours d'instruction. Toutefois le nombre des demandes de renseignements annonce dans un futur proche une phase plus dynamique favorisée par un cadre juridique qui fait ses preuves.

Dans le secteur des autres professionnels du secteur financier, la catégorie des 'domiciliataires de sociétés' soumis dorénavant à la surveillance de la CSSF a connu une hausse importante au cours des derniers mois : 13 sociétés ont été autorisées, alors que les dossiers de vingt sociétés supplémentaires sont en phase d'instruction. Au total, le nombre des PSF s'élève à 113 en fin d'année, soit une progression de 23 unités par rapport au 31 décembre 1999.

Dans le cadre du 'reporting', 105 entreprises d'investissement effectuent actuellement leur déclaration de transactions sur actifs financiers.

D'un point de vue interne, il convient de relever que la CSSF compte actuellement 155 agents. Au cours des premiers mois de l'année 2001 aura lieu une nouvelle campagne de recrutement qui s'avère nécessaire pour ajuster les effectifs aux besoins supplémentaires. L'interdépendance et la complexité croissante du secteur financier entraînent en effet de nouvelles exigences. Citons, parmi celles-ci, l'émergence d'une surveillance plus qualitative que quantitative, suite à la révision par le Comité de Bâle de la réglementation des fonds propres, l'introduction au cours des prochaines années des nouvelles normes comptables IAS en lieu et place des normes actuelles, la coopération multilatérale en matière de surveillance consolidée de grands groupes financiers internationaux ainsi que l'attribution par la loi de nouvelles compétences à la CSSF, comme la surveillance prudentielle des opérateurs de système de paiement et la surveillance prudentielle des systèmes de paiement.

Luxembourg, le 22 décembre 2000